ECOLE MADELEINE-BROUSSEAU

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école Madeleine-Brousseau tenue le lundi 12 février, à 18 h 30, sur Teams.

SONT PRÉSENTS :

Madame Amélie Paré	Parent et présidente
Madame Nancy Richard	Parent
Madame Sylvie Correia	Représentante au Comité de parents
Monsieur Mamadou Dian Bah	Parent
Monsieur Joseph Ngayap	Parent
Madame Pascale Crespin-Delvecchio	Enseignante
Madame Geneviève Mailloux	Enseignante
Madame Chantal Beauclair	Enseignante
Madame Julie Roy	Employée de soutien
Madame Marie-Claude Grignon	Employée de soutien

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Nathalie Chenette	Directrice
Madame Mélanie Roy	Représentante de L'OPP

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET VERIFICATION DU QUORUM

Madame Paré fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 FÉVRIER 2024

Madame Paré fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Geneviève Mailloux d'adopter l'ordre du jour.

CÉ-27-2023 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 JANVIER 2024

Madame Paré fait lecture du procès-verbal. Madame Natacha Boivin, substitut, étant présente lors de la rencontre, son nom devra être ajouté au procès-verbal.

Il est proposé par Sylvie Correia d'adopter le procès-verbal modifié de la rencontre du 15 janvier dernier.

CÉ-28-2023 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCES-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2023

Aucun suivi n'est à faire.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

6. PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE

Julie Roy, technicienne du service de garde présente le dossier.

- Le programme d'activités du service de garde est maintenant finalisé. Il sera présenté à la séance du 18 mars.
- Le chèque pour la Maison Stéphane Fallu a été remis à Monsieur Fallu en présence des membres du service de garde. Ce dernier a été touché par ce geste. On prévoit remettre une partie des fonds amassés lors du prochain marché de Noël à la Maison Stéphane Fallu.

7. PAROLE A L'OPP

Madame Mélanie Roy, représentante de l'OPP, présente le suivi des rencontres des membres. Elle fait état des sujets discutés par les membres lors de la rencontre du 27 novembre.

Propositions de l'OPP :

- Livraison des cahiers d'exercices à l'école ;
- Levée de fonds pour Pâques, vente de chocolat ;
- Campagne de financement pour le Musikfest Canada

Un échange entre les membres s'ensuit. Madame Chenette apporte un complément d'information.

Le conseil d'établissement donne le mandat aux membres de l'OPP de s'informer auprès des compagnies de chocolat des modalités pour une campagne de financement en 2024-2025.

Madame Chenette remercie les membres de l'OPP pour leur précieuse collaboration dans le cadre de la recherche d'un studio de photographie pour l'année scolaire 2024-2025.

8. PAROLE AU REPRESENTANT AU COMITE DE PARENTS

Sylvie Correia, représentante au Comité de parents, informe les membres des sujets traités lors des rencontres tenues en janvier et en février.

Janvier :

- Retour de consultation sur l'offre de services ÉHDAA 2024-2025
- Décision concernant le plan d'action 2023-2024
- Décision concernant notre présence au 50e FCPQ
- Avril, présentation d'une pièce de théâtre pour les parents et les adolescents

Février :

- Loi 32

9. DECISION

9.1.1 APPROUVER LA GRILLE-MATIERE

Madame Chenette présente le dossier. Le ministère propose un nombre d'heures pour l'enseignement de chacune des matières. Les enseignants peuvent évaluer les matières et déterminer le nombre d'heures qui sera alloué à chacune d'elles.

Madame Chenette présente le tableau en y apportant un complément d'information.

Un échange entre les membres s'ensuit.

Un seul changement a été apporté, et ce, par les enseignants de 5e année, ajout d'une heure en mathématique et une heure de moins en univers social.

Madame Geneviève Mailloux propose l'approbation de la grille-matière.

CÉ-29-2023 La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.1.2 TRANSFERT DES SOMMES RELATIVES AUX MESURES DEDIEES

Madame Chenette présente le dossier.

Elle fait lecture du document et apporte un complément d'information.

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Chantal Beauclair il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ-30-2023 La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.1.3 PHOTOGRAPHE SCOLAIRE

Madame Chenette présente le dossier.

Les membres de l'OPP ont présenté 5 studios de photographies. Deux ne desservaient pas la rive-sud et deux ne faisaient pas la séance en une seule journée. Par conséquent, le studio Pomme verte qui offre le service en une journée est le meilleur choix pour notre école.

Il est proposé par Madame Amélie Paré que le studio Pomme verte soit le studio de photographie retenu pour l'année scolaire 2024-2025.

CÉ-31-2023 La proposition est adoptée à l'unanimité.

DISCUSSION

9.2.2 CONFERENCE AUX PARENTS

Madame Chenette présente ce dossier.

Nous avons une somme de 1, 000.00 $ disponible pour des conférences aux parents.

Madame Chenette propose d'abonner les parents et les enseignants au site, Aider son enfant .com. À l'aide d'un code, les personnes intéressées pourront accéder à une trentaine de conférences au moment le plus propice pour eux.

D'une durée d'un an, au coût de 2,000.00 $ et payable en deux temps (50 % sur le budget 2023-2024 et 50 % sur le budget 2024-2025) cette formule serait idéale pour notre école.

Un échange s'ensuit. Les membres sont ravis de cette proposition.

Il est proposé par Chantal Beauclair que madame Chenette abonne l'école au site aidersonenfant.com.

CÉ-32-2023 La proposition est approuvée à l'unanimité.

INFORMATION

9.3.1 SEANCE A DISTANCE

Les séances du conseil d'établissement peuvent dorénavant se faire en ligne. Toutefois, la direction doit être présente à l'école pour le public qui pourrait se présenter. Cette règle devra être ajoutée aux règles de régie interne du conseil d'établissement.

9.3.2 PLAN DE RATTRAPAGE

Madame Chenette présente le dossier. Le ministre a mis sur pied ce plan à la suite des journées de grève de l'automne dernier. Une enveloppe budgétaire a été remise aux écoles.

Cet argent nous permet de :

- Offrir à une vingtaine d'élèves du tutorat, le midi ou après l'école avec des enseignants volontaires de notre école.
- Co-enseignement dans les classes de 1re et 5e année.

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 mars à 18 h 30 sur Teams. À 19 h 46, il est proposé par Chantal Beauclair de lever la présente séance.

CÉ-33-2023 La proposition est approuvée à l'unanimité.

_____ _____ _____

Amélie Paré, Présidente Nathalie Chenette, Directrice Date